



N° de résolution
ou annotation

2021-12-213

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de l'ajournement tenu le 22 décembre 2021 par vidéoconférence tel que décrété par la santé publique et en présentiel à la salle du Marais pour les élus n'ayant pas les moyens technologiques adéquats pour y assister.

Présences :

Mme Rachel Alarie, mairesse via ZOOM
Mme Chantal Mainville, conseillère via ZOOM
Mme Josée Chrétien, conseillère via ZOOM
Mme Lucie Gravel, conseillère en présentiel
M. Adrien Paradis, conseiller en présentiel
M. Robert Tailleur, conseiller en présentiel
M. Fernand Landry, conseiller en présentiel

Était également présente Mme Line Boudreault, directrice générale via ZOOM.

Le lien pour assister à la réunion ayant été publié, plusieurs résidents ont assisté à la séance du conseil à distance eux-aussi.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 h 07, présidée par Mme Rachel Alarie, mairesse.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lucie Gravel appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "Sujets divers" ouvert et en enlevant la période de question au point 5.0.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 novembre 2021;
- 4.0 Correspondance;
- 5.0 ~~Période de questions;~~
- 6.0 Trésorerie;
- 6.1 Dépenses novembre;
- 6.2 Vente pour non paiement de taxes (3 matricules);
- 6.3 Fermières : demande subvention 660 \$;
- 6.4 TECQ déposer investissements réalisés 15 501 \$;
- 6.5 PPA-CE – déposer reddition de compte;
- 6.6 Dénéigement ch. Plage Mainville (2020-2021);
- 6.7 Contrat cueillette de bois mort;
- 6.8 Budget révisé OMH Arc-en-ciel 2021-11-09;
- 6.9 Location salle période des Fêtes;
- 6.10 Adhésion FQM 2022 – 1 013.76 \$ + taxes;
- 6.11 Réparer 3 globes de patinoire;
- 6.12 Acheter 2 réfrigérateurs (salle du lac Abitibi);
- 6.13 Avis juridique pour chemin forestier;
- 7.0 Rapport des comités;
- 8.0 Ressources humaines;
- 8.1 Cadeaux aux employés;
- 8.2 Afficher poste de directrice générale;
- 8.3 Afficher poste de journalier;
- 8.4 Afficher poste de personne d'entretien ménager;
- 8.5 Fermeture pour la période des fêtes (24 décembre au 10 janvier);



N° de résolution
ou annotation

- 8.6 Contrat inspecteur et entente intermunicipale;
- 8.7 Résolution MRCAO (substitut au maire);
- 9.0 Égout;
- 9.1 Facture WSP 4 000 \$ + taxes;
- 10. SSI
- 10.1 Demande pompiers Duparquet (Rapide-Danseur);
- 10.2 Commande 5 "bunkers" habits pour les pompiers;
- 11.0 Dates séances publiques du conseil municipal 2022;
- 12.0 Demande foresterie Richemont;
- 13.0 Dépôt projet – Emploi d'été Canada 2022;
- 14.0 Résolution Kenorland minerals (travaux d'exploration chemins municipaux);
- 15.0 Période de questions;
- 16.0 Sujets divers;
- 17.0 Levée de la séance.

3. Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 novembre 2021

Les membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des 8 et 15 novembre 2021 en ont dispensé à lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des 8 et 15 novembre 2021;

ADOPTÉ.

4.0 Correspondances

Mme Rachel Alarie, mairesse, fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Période de question

La période de question a été retirée de l'ordre du jour puisqu'elle est définie par règlement, le point sera discuté en séance de travail.

6.0 Trésorerie

6.1 Dépenses de novembre 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à payer pour la municipalité et le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement des dépenses présentées comme suit :

Municipalité :

Salaires novembre : 9 288.04 \$

Liste des comptes à payer de novembre 2021 : 71 181.13 \$

- En tenant compte de 270 \$ en salaire versé comme formation qui a été ajouté sur le bordereau et en versant 2 529.45 au lieu de 3 598.72 à Jean-Guy Roy Entreprise inc.

Camping municipal :

Liste des comptes à payer du mois d'août 2021 : 294.13 \$

- En retirant la facture de Jean-Guy Roy entreprise inc. au montant de 1 121.01 \$ puisque les membres du comité du camping veulent vérifier à la fonte des neiges si le matériel livré correspond à leur demande;

ADOPTÉ.

2021-12-214

2021-12-215



N° de résolution
ou annotation

2021-12-217

6.2 Vente pour non-paiement de taxes (3 matricules);

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de faire parvenir par courrier recommandé un avis de démarche de vente pour taxes si les propriétaires ne règlent pas leur arrérage de taxes;
ADOPTÉ.

6.3 Fermières : demande subvention 660 \$;

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité, d'accorder la demande de subvention au cercle de fermières de la municipalité puisqu'elles ont fournies les pièces justificatives donc leur verser un montant de 660 \$ et de le prendre dans les fonds COVID;

ADOPTÉ.

6.4 TECQ déposer investissements réalisés 15 501 \$;

Acceptation de la programmation version 2

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-12-218

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par M. Robert Tailleur et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2021-12-220

6.5 PPA-CE – déposer reddition de compte 15 000 \$;

Dossier : 00031059-1 – 87015 (08) – 2021-04-26-3

➤ Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Roquemaure approuve les dépenses d'un montant de 19 306 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ.

6.6 Déneigement ch. Plage Mainville (2020-2021) 3 229 + taxes;

ATTENDU QU' après vérification, la facture de déneigement du chemin de la plage Mainville pour la saison 2020-2021 n'a pas été reçue ni payée à l'entrepreneur Jean-Guy Roy inc.

ATTENDU QUE le montant de la facture a été assumé par une taxe spéciale aux résidents du chemin de la plage Mainville

2021-12-221

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement du déneigement du chemin de la plage Mainville au coût de 3 229\$ + taxes aux entreprises Jean-Guy Roy pour la saison 2020-2021;

ADOPTÉ.

6.7 Contrat cueillette de bois mort;

2021-12-222

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Adrien Paradis de signer pour 2 ans le contrat de cueillette de bois mort avec M. Alain Pinard



N° de résolution
ou annotation

2021-12-223

puisque le contrat actuel venait à échéance au 31 décembre 2021 et aux mêmes conditions que le précédent;

ADOPTÉ.

6.8 Budget révisé OMH Arc-en-ciel 2021-11-09;

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien d'accepter le budget révisé de l'OMH Arc-en-ciel daté du 2021-11-09 et qui mentionne un crédit de 5 \$;

ADOPTÉ.

6.9 Location salle période des Fêtes

Le sujet a été mentionné uniquement pour aviser qu'il n'y avait pas de réservation durant la période des Fêtes compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

6.10 Adhésion FQM 2022 – 1 013.76 \$ + taxes

ATTENDU QUE nous avons reçu l'adhésion annuelle de la FQM pour l'année 2022 au coût de 1 013.76 \$ + taxes;

ATTENDU QUE nous sommes membre de la FQM;

2021-12-224

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder au paiement de 1 013.76 \$ + taxes afin de renouveler notre statut de membre FQM pour 2022;

ADOPTÉ.

6.11 Réparer 3 globes de patinoire

ATTENDU QUE 3 globes de la patinoire ne fonctionnent plus et que la période des Fêtes est proche et que la patinoire est fréquentée par les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE faire une demande de soumission afin de réparer les 3 globes de patinoire et en même temps faire réparer une lumière de rue sur la 1^e Avenue;

ADOPTÉ.

6.12 Acheter 2 réfrigérateurs (salle du lac Abitibi)

ATTENDU QUE les 2 réfrigérateurs de la salle du lac Abitibi sont défectueux;

ATTENDU QUE nous avons fait réparer un des réfrigérateurs cet été qu'il est encore brisé et que pour le 2^e, il était plus rentable de le changer que de le faire réparer;

ATTENDU QU' il reste un montant de disponible dans les immobilisations prévues en 2021;

ATTENDU QUE selon la soumission reçue par Équipement Rivard, le coût pour remplacer les 2 réfrigérateurs s'élève à 3 000 \$ chacun+ taxes;



N° de résolution
ou annotation

2021-12-226

-
-

2021-12-227

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Gravel, appuyé par Chantal Mainville,

DE procéder à l'achat de 2 réfrigérateurs chez Équipement Rivard au coût de 6 976.68\$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

6.13 Avis juridique pour chemin forestier

Le sujet est abandonné en cours de discussion puisque la mairesse a reçu un courriel de notre assureur nous mentionnant les recommandations de l'expert de risque concernant le chemin forestier qui permet l'utilisation de la route Centrale de façon à ce que la municipalité soit protégée en cas d'accident. La lettre est lue en entier par Mme Alarie devant les membres du conseil et les résidents présents sur ZOOM.

7.0 Rapport des comités

Mme la mairesse ainsi que les conseillers nous font un résumé des comités sur lesquels ils sont nommés.

8.0 Ressources humaines

8.1 Cadeaux aux employés

Il est proposé par M. Robert Tailleur, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir des certificats cadeaux échangeables dans les entreprises de la municipalité aux employés ainsi qu'aux pompiers volontaires qui seront répartis comme suit :

50 \$ pour les employés;
65 \$ pour les pompiers;

ADOPTÉ.

8.2 Afficher poste de directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale a remis sa démission lors de la réunion extraordinaire du 15 décembre;

ATTENDU QUE celle-ci quittera ses fonctions le 15 janvier 2022 soit après la réunion mensuelle qui aura lieu le 11 janvier et ne désire pas prolonger son emploi au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE nous avons besoin de quelqu'un pour préparer, animer et faire le suivi des réunions du conseil en attendant l'embauche d'une nouvelle directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' afficher le poste de directrice générale secrétaire-trésorière le plus rapidement possible afin que le poste soit comblé dans les plus brefs délais;

DE faire la demande à la MRCAO si un employé pourrait venir préparer, animer et faire les suivis des réunions advenant une période sans directeur/trice;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2021-12-228

8.3 Afficher poste de journalier;

ATTENDU QUE le journalier principal a remis sa démission lors de la réunion extraordinaire du 15 décembre;

ATTENDU QUE son contrat saisonnier est terminé;

ATTENDU QUE pendant la période hivernale celui-ci est sur appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' afficher le poste de journalier principal afin d'embaucher un nouvel employé au poste de journalier principal le plus rapidement possible;

ADOPTÉ.

8.4 Afficher poste de personne d'entretien ménager;

ATTENDU QUE nous n'avons toujours pas reçu de candidature pour le poste de personne d'entretien ménager et que pour l'instant c'est notre aide journalier qui occupe cette fonction pour nous "dépanner";

2021-12-229

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE réafficher le poste de personne d'entretien ménager comme poste permanent;

ADOPTÉ.

8.5 Fermeture pour la période des Fêtes (24 décembre au 10 janvier)

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes soit du 24 décembre au 4 janvier et en télétravail jusqu'au 10 janvier 2022 selon les règles de la santé publique.

8.6 Contrat inspecteur municipal et entente intermunicipale

Contrat inspecteur

ATTENDU QUE nous avons reçu des demandes de l'inspecteur municipal afin qu'il ait les mêmes conditions dans toutes les municipalités qu'il dessert;

ATTENDU QUE celui-ci avait signé une entente de travail pour une période de 2 ans, qui se termine au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE celui-ci a fait une demande qui n'était pas incluse dans son contrat de travail soit un montant forfaitaire pour l'utilisation de son téléphone cellulaire;

2021-12-230

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien;

DE maintenir les conditions prévues au contrat de l'inspecteur municipal;

D' accepter d'octroyer un montant forfaitaire pour l'utilisation de son téléphone cellulaire;



N° de résolution
ou annotation

2021-12-231

Les conseillers passent au vote :

3 pour la résolution
4 contre la résolution

Il est donc résolu par vote de refuser les demandes de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉ.

Entente intermunicipale

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel d'accepter l'entente intermunicipale de l'inspecteur;

Il y a désaccord concernant le calcul des dépenses qui sont réparties à part égales entre les principales municipalités desservies et non au prorata des heures travaillées;

Les conseillers passent au vote :

3 pour
3 contre

La mairesse vote donc en faveur de l'acceptation de l'entente

La résolution est donc adoptée à la majorité des conseillers présents suite au vote.

8.7 Résolution MRCAO (substitut au maire);

2021-12-232

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Robert Tailleur et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Fernand Landry comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest puisqu'il occupe déjà le poste de maire suppléant pour la municipalité;

ADOPTÉ.

9. Égoût;

9.1 Facture WSP 4 000 \$ + taxes

ATTENDU QUE WSP nous a fait parvenir une facture de 4 000 \$ + taxes;

ATTENDU QUE le montant facturé est pour les services professionnels se terminant le 6 novembre 2021 qui est la cueillette de données pour le projet d'assainissement des eaux usées;

2021-12-233

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' autoriser le paiement de la facture de WSP au montant de 4 000 \$ + taxes;
ADOPTÉ.

10. SSI

10.1 Demande pompiers Duparquet (Rapide-Danseur)

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande des pompiers de Duparquet désirant que notre service incendie conclue une entente intermunicipale avec



2021-12-234

N° de résolution
ou annotation

leur caserne afin de desservir une partie de la population de Rapide-Danseur advenant un incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE faire parvenir un avis mentionnant que notre service incendie fonctionne déjà a effectif réduit et est présentement en attente d'une entraide avec le service incendie de Palmarolle;

D' aviser que notre service d'incendie va continuer à répondre aux demandes d'entraide;

ADOPTÉ.

10.2 Commande 5 "bunkers" habits pour les pompiers;

2021-12-235

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la commande de 5 "bunkers" pour les pompiers tel que prévu au budget malgré le coût plus élevé au montant de 14 230 \$ + taxes;

ADOPTÉ.

11. Dates séances publique du conseil municipal 2022;

2021-12-236

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les dates annoncées par la mairesse pour les séances du conseil de 2022 et qui se déterminent comme suit :

18 janvier 2022	1 ^{er} février 2022
1 ^{er} mars 2022	5 avril 2022
3 mai 2022	7 juin 2022
5 juillet 2022	2 août 2022
6 septembre 2022	4 octobre 2022
1 ^{er} novembre 2022	6 décembre 2022

Un avis public sera publié en janvier pour la date de dépôt du budget qui sera déterminée à la séance de travail de janvier;

ADOPTÉ.

12. Demande foresterie Richemont;

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la foresterie Richemont qui désire effectuer de la coupe de bois d'hiver sur les lots de M. Éric Châteaouvert adjacents au lot 31 appartenant à la municipalité de Roquemaure;

ATTENDU QUE foresterie Richemont désire y aménager un accès temporaire afin d'avoir accès aux lots de M. Châteaouvert;

ATTENDU QUE la municipalité ainsi que l'entrepreneur sont conscients que pour leur véhicules de transport de bois il y aurait peut-être matière a sabler un peu plus le chemin forestier que pour les besoin de notre circulation locale;

ATTENDU QUE foresterie Richemont s'engage à remettre le chemin dans l'état actuel à la fin des travaux;



N° de résolution
ou annotation

2021-12-238

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' autoriser foresterie Richemont à aménager un accès temporaire à partir du chemin forestier du lot 31 afin qu'il puisse accéder aux terres de M. Châteauvert pour y effectuer de la coupe forestière;

D'exiger par écrit la remise en état du chemin actuel ainsi que du terrain à la fin des travaux de foresterie;

De demander à ce que le bois soit transporté avant le dégel afin de ne pas endommager le terrain ou le chemin;

ADOPTÉ.

13.0 Dépôt projet – Emploi d'été Canada 2022;

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe de déposer une demande pour un emploi étudiant tel que décrit dans le courriel que Mme Isabelle a fait parvenir aux conseillers et de lui offrir l'aide de la conseillère Mme Gravel pour remplir la demande si elle le désire;

ADOPTÉ.

14.0 Résolution Kenorland minerals (travaux d'exploration chemins municipaux);

ATTENDU QUE la compagnie minière Kenorland Minerals prévoit effectuer des forages sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés en 2022 sur des aménagements déterminés par règlement en vertu de l'article 70 de la loi sur les mines et de l'article 14 du règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, dans le présent cas sur des chemins publics au sens du Code de la sécurité routière (chapitre C-24-2;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la carte indiquant l'emplacement des forages à être exécutés et n'entrevoient aucune problématique majeure;

ATTENDU QUE Kenorland Minerals s'est engagé à déplacer les travaux de forages si des travaux de voirie doivent être exécutés ou si des problématiques importantes étaient rencontrées;

2021-12-239

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' autoriser la compagnie Kenorland Minerals à procéder aux forages identifiés à la carte fournie par Kenorland Minerals, sur des aménagements déterminés par règlement en vertu de l'article 70 de la loi sur les mines et de l'article 14 du règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, soit sur les chemins municipaux;

D' interdire à Kenorland Minerals d'effectuer des travaux de forage dans nos milieux humides, le marais ou le lac même s'il n'y a rien de prévu à cet effet dans la carte remise à la municipalité;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

•

2021-12-240

15.0 Période de questions

La mairesse ainsi que les conseillers répondent aux questions posées par des résidents via ZOOM ainsi qu'à une question qui avait été posée par écrit.

Pendant la période de question, M. Adrien Paradis (conseiller) quitte la salle quelques minutes.

16.0 Sujets divers

16.1 Achat panneaux (ch. Forestier)

ATTENDU QUE nous avons reçu les recommandations de notre assureur concernant le chemin forestier qui est utilisé comme voie de contournement sur la route Centrale;

ATTENDU QU' il nous manquerait 3-4 panneaux ainsi que les "cônes" pour délimiter la partie carrossable du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' autoriser l'achat des panneaux manquants ainsi que des cônes pour répondre aux recommandations de notre assureur et d'avoir la certitude d'être couvert pleinement par nos assurances;

ADOPTÉ.

16.2 Formation FQM (maireesse)

ATTENDU QUE la mairesse s'est inscrite à une formation ZOOM pour l'aider dans son rôle d'élue au coût de 375 \$ + taxes;

ATTENDU QUE la formation permettra à celle-ci de bénéficier d'un service de mentorat qui l'aidera dans son rôle;

ATTENDU QUE le conseiller M. Robert Tailleur mentionne qu'il désire suivre également cette formation;

2021-12-241

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyés par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' autoriser la dépense pour la formation et le mentorat de Mme Alarie au coût de 375 \$ + taxes;

D'inscrire M. Landry à la formation au coût de 375 \$ + taxes;

ADOPTÉ.

16.3 Formation éthique pour les élus

2021-12-242

ATTENDU QUE les élus doivent suivre une formation en éthique et déontologie qu'ils soient nouveaux élus ou non afin de répondre aux exigences du PL49 et des standards établis par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE ceux-ci doivent suivre leur formation dans un délai de 6 mois suivant l'élection;



N° de résolution
ou annotation

2021-12-243

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

ATTENDU QUE le prix suggéré par l'UMQ est de 300 \$ pour les municipalités membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D' inscrire les 7 élus à la formation en éthique et déontologie à la formation donnée par l'UMQ au montant de 300 \$ chaque;

ADOPTÉ.

16.4 Dépôt du budget le 18 janvier

Suite à une dernière rencontre entre les élus le 12 janvier 2022, le dépôt du budget devrait être déposé le 18 janvier lors de la réunion mensuelle.

17.0 Levée de la séance

À 23h17, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Mme Lucie Gravel demande la levée de la séance, appuyés par M. Adrien Paradis;

ADOPTÉ

Line Boudreault
Directrice générale/
Secrétaire trésorière



Rachel Alarie
Mairesse